



Règlement Championnat Interclubs Régionaux - Saison 2018/2019

Sommaire :

1. Généralités
2. Promotion et relégation des équipes
3. Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes
4. Inscription / forfaits des équipes
5. Montants des droits d'engagement et obligations des équipes
6. Composition des équipes
7. Qualification des joueurs
8. Estimation de la valeur de l'équipe d'un club ou d'une paire de double
9. Hiérarchie des joueurs
10. Joueurs titulaires
11. Joueurs mutés
12. Nombre de matchs par rencontre
13. Arbitrage – juge-arbitrage
14. Remplacement d'un joueur
15. Tenue vestimentaire des joueurs
16. Forfait sur un match
17. Barème des points par match
18. Barème des points par rencontre
19. Modalités de classement
20. Disqualification des joueurs ou autres sanctions
21. Communication des résultats
22. Réclamations
23. Sanctions et recours
24. Annexes et formulaires

1. Généralités

Le Championnat Interclubs Ligue Hauts de France oppose les équipes des clubs affiliés à la FFBaD. Pour la pré-national deux poules seront constituées de 6 équipes et le Championnat se déroulera sur 10 journées en matchs A/R, une 11ème journée servira de play-off. Pour les divisions régionales, 1 poule de 12 équipes en R1 et 2 poules de 12 équipes en zone géographique en R2 pour un championnat sur 5 journées (2 à 3 rencontres/journée) et éventuellement d'une R3 à 12 équipes sur 5 journées pour le secteur Nord .

2. Promotion et relégation des équipes

Sous réserve des dispositions des articles 3 et 5, les divisions Pré-N, R1, R2 et éventuellement R3 sont reconstituées pour la saison suivante en fonction des résultats obtenus à l'issue de la saison, à savoir :

Promotion

Les équipes classées au 2 premières place des play-off de Pré-N montent en N3

Les 2 équipes classées au deux premières places de R1 montent en Pré-N.

Les équipes classées 1^{ère} de R2 dans chaque zone montent en R1

Eventuellement les 2 équipes classées au deux premières places de R3 montent en R2

Les équipes classées 1^{ère} de D1 de chaque comité montent en R3 ou en R2 suivant la zone géographique

Relégation

L'équipe classée dernière de Pré-N dans chaque poule descend en R1

L'équipe classée avant dernière de Pré-N descend en R1 en cas de descente multiple de N3

Les équipes classées 11 et 12^{ème} de R1 descendent en R2

Les équipes classées 9 et 10^{ème} de R1 descendent en R2 en cas de descente multiple Pré-N

Les équipes classées de 11 et 12^{ème} de R2 de la zone Nord descendent en R3 et les équipes classées 10, 11 et 12^{ème} de la zone Picarde descendent en D1

Les équipes classées 8 (zone Picarde) 9, 10^{ème} de R2 de chaque zone descendent en R3 ou en D1 en cas de descente multiple de R1

3. - Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes

Une seule équipe d'un même club est autorisée à participer aux championnats National, Pré-National, Régional 1, Régional 2 et Régional 3

-Si une équipe qualifiée pour les play-off en Pré-Nat est du même club qu'une équipe déjà (ou susceptible d'être) présente en N2 ou N3, elle est remplacée par l'équipe classée au rang suivant de la même poule.

-Si une équipe, qualifiée pour la promotion, est du même club qu'une équipe déjà présente au niveau supérieur, elle est remplacée par l'équipe classée au rang suivant de la même division.

-Si une équipe est reléguée en division inférieure et que ce même club a déjà une équipe dans cette division, cette dernière, quel que soit son classement, est reléguée en division inférieure.

-Une division incomplète peut être complétée, par ordre de priorité :

**Par repêchage d'une équipe reléguée dans la division inférieure*

**Par promotion d'une équipe non promue (ayant terminée 2^{ème} ou 3^{ème})*

**Par tout autre équipe susceptible de compléter le tableau*

4. Inscription / forfaits des équipes

Les clubs doivent retourner le dossier d'inscription complet de leur(s) équipe(s) pour la saison suivante à la Ligue. Ce dossier est constitué du document « Championnat Interclubs Ligue – engagement ».

Il doit être accompagné :

- d'un chèque représentant le montant de ses droits d'engagement défini à l'annexe 1 du présent règlement,

- d'un chèque représentant les amendes éventuelles infligées au club durant la saison en cours.

Il doit parvenir au siège de la Ligue au plus tard le 30 juillet (pour la Pré-N) et le 15 septembre pour les autres divisions de chaque saison en cours.

En cas de dossier incomplet, aucun délai supplémentaire ne sera accordé. L'équipe sera considérée comme non réengagée. Une équipe qui ne sera pas réengagée par son club sera remplacée selon les modalités de l'article 3.

Dans l'hypothèse où une équipe dont l'inscription a été validée par la CRI déclare forfait avant le début du championnat :

- si le calendrier du championnat n'est pas encore officialisé, son inscription sera retirée et l'équipe sera remplacée. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

- si le calendrier du championnat est officialisé et que le championnat n'a pas débuté, l'équipe est mise hors championnat. Une amende pour désistement tardif lui sera infligée. Une sanction sportive pourra être prononcée contre le club. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Si le championnat a débuté, l'équipe ne peut se désister. Une amende pour forfait général lui sera infligée. Une sanction sportive sera prononcée contre le club. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

Dans tous les cas le club qui inscrit des équipes aux IC Régionaux à l'obligation de recevoir

5. Montants des droits d'engagement et obligations des équipes

Le montant des droits d'engagements est défini annuellement par décision du Comité Directeur de la Ligue et reproduits en annexe 1 « modalités financières du championnat interclubs ».

Les clubs participants ont l'obligation de compter parmi leurs licenciés ou leurs salariés à la date du 1^{er} février 2019 :

- Pour la Pré-N :

- *Un entraîneur de badminton (DEB)*
- *Un arbitre et un juge arbitre départemental de badminton*
- *50 Licenciés*
- *Une école de Bad Labellisée*

Pour la R1 :

- *Un animateur de badminton (DAB)*

- *Un arbitre et un juge arbitre départemental de badminton*
- *40 Licenciés dont 10 licenciés jeunes*

Pour la R2 et la R3 :

- *30 Licenciés dont 10 licenciés jeunes*

En cas de non respect de l'une des règles précitées, le club se verra infliger une amende telle que définie l'annexe 2 « Amendes et Sanctions Sportives ».

6. Composition des équipes

Les équipes peuvent être composées de joueurs minimes 2 (classement minimum D8), cadets, juniors, seniors ou vétérans.

Au cours de la même saison, nonobstant les dispositions du règlement des mutations, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions du Championnat Elite, National, Régional ou Départemental.

7. Qualification des joueurs

A chaque journée (Jn), chaque équipe hiérarchiquement supérieure devra avoir une valeur globale plus grande (suivant l'article 8) que toute équipe inférieure.

Tout joueur participant à une journée d'interclubs doit être en règle la veille de la dite journée, à savoir :

- *être autorisé à jouer en compétition*
- *être en catégorie junior, cadet ou minime 2 (avec un classement D8 au minimum pour les minimes) en ce qui concerne les jeunes.*
- *être classé au minimum P12*
- *avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale Classement.*
- *avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours*
- *être licencié avant le 1 décembre de la saison en cours dans le club engagé.*

8. Estimation de la valeur de l'équipe d'un club ou d'une paire de double

Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une paire de double

N1	12 points
N2	11 points
N3	10 points
R4	9 points
R5	8 points
R6	7 points

D7	6 points
D8	5 points
D9	4 points
P10	3 points
P11	2 points
P12	1 point

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concerné.

La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le même barème en tenant compte des trois joueurs les mieux classés et des trois joueuses les mieux classées.

9. Hiérarchie des joueurs

La hiérarchie des joueurs en simple et en double est établie selon la côte FFBaD et le CCPH du vendredi précédant la journée

A côte FFBaD et à CCPH égale, le capitaine aura le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs.

10. Joueurs titulaires

À partir de 4 rencontres disputées au total dans les championnats « Elite, National, Pré-national ou régional », interdiction pour les joueurs de jouer dans aucune autre équipe d'une division inférieure (à l'équipe de hiérarchie la plus basse pour laquelle il a évolué), championnats départementaux inclus.

Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par week-end interclubs

11. Joueurs mutés ou (et) étranger

-L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus de 2 joueurs mutés.

-L'équipe alignés pour chaque rencontre ne doit pas comprendre plus d'un joueur étranger (sauf en Pre-nat ou seul les joueurs extra communautaires seront considérés comme étrangers)

12. Nombre de matchs par rencontre

Chaque rencontre de la saison régulière consiste en 8 matchs pour la Prén et la R1
6 matchs pour la R2, 6 matchs pour la R3 à savoir :

Prén et R1	R2	R3
- 2 simples hommes	- 2 simples hommes	- 3 simples hommes
- 2 simples dames	- 1 simple dame	- 1 simple dame
- 1 double homme	- 1 double homme	- 1 double homme
- 1 double dame	- 1 double dame	- 1 double mixte
- 2 doubles mixtes	- 1 double mixte	

- Un joueur ne peut disputer lors d'une même rencontre ni plus de 2 matchs, ni 2 matchs dans la même discipline.
- L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple doit respecter la hiérarchie établie à l'article 8.

13. Arbitrage – juge arbitrage

*Au moment de son inscription, chaque équipe devra indiquer le nom d'un JA ou d'un responsable du club (SOC) qui s'engagera par écrit à accepter le JA (ou faisant office) lorsque l'équipe reçoit l'organisation d'une journée. En Pré-Nat la ligue désignera le JA pour la rencontre et chaque équipe devra avoir **un arbitre (16 ans minimum)** pour chaque rencontre*

14. Remplacement d'un joueur

Lors d'une rencontre, le JA (ou faisant office) peut autoriser le remplacement d'un joueur, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur qualifié conformément aux articles 6, 7 et 11, à condition que le joueur remplacé n'ait pas commencé son match et à condition de respecter les articles 8, 9 et 10. Le motif du remplacement est à la seule appréciation du juge arbitre.

15. Tenue vestimentaire des joueurs

Lors de chacune des rencontres du championnat, le nom et/ou sigle du club devra apparaître sur tous les maillots des joueurs ; ceci ne remplaçant en aucun cas l'éventuel sponsor du joueur et/ou du club.

Une dimension de 6 à 10 cm de hauteur est conseillée pour faciliter la lecture à distance.

Pour une rencontre, tous les joueurs d'une équipe devront porter des maillots identiques.

16. Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- un match non joué*
- un match joué par un joueur non qualifié pour jouer au regard des articles 6, 7, 9, 10 et 11*
- un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le 1 n'est pas en règle)*

- un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés)

En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : En Pré-Nat un forfait simple homme se fera sur le second simple). En cas de forfait d'une féminine en R3 lors d'une journée d'interclubs l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité (et non pas 2) par rencontre.

Dans le cas d'un joueur aligné dans les 3 disciplines, c'est pour le double mixte qu'il sera considéré comme non qualifié.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0, sous réserve de l'application de l'article 16.1.6. Il est comptabilisé en ce sens selon les modalités de l'article 18.

En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur le classement :

- pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le JA entre les matchs de la même rencontre) ;

- pour chaque joueur non qualifié aligné ;

- pour chaque erreur de hiérarchie.

Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini à l'article 18.

Une équipe ne pourra cumuler plus de 3 points de pénalités sur une rencontre. Si deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

17. Barème des points par match

Le résultat de chaque rencontre est déterminé selon le nombre de matchs gagnés et perdus qui donnent lieu à l'attribution de points en application du barème suivant :

- match gagné : + 1 point

- match perdu : 0 point

- match forfait : 0 point

Lors de la saison régulière, tous les matchs doivent être joués.

18. Barème des points par rencontre

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

- victoire : + 5 points

- nul : + 3 points

- défaite : +1 point

- forfait : 0 point

A ces points seront ajoutés :

-En cas de victoire 8-0 (PN et R1) 6-0 (R2) 6-0 (R3) +1 point supplémentaire

-En cas de défaite 3-5 (PN et R1) 2-4 (R2) 2-4 (R3) +1 point supplémentaire

Les bonus pour victoire ou défaite ne peuvent pas être attribués sur une équipe incomplète ou suite à des pénalités.

Le résultat sur une rencontre perdue par forfait sera de 0-8/0-16/0-316 pour la Pré-Nat et 0-6/0-12/0-252 pour la R1, R2 et R3.

19. Modalités de classement

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

S'il y a égalité entre 2 équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste entre les 2 équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.

En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Exemple :

Equipe A : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 60, matches contre 20, différence +40

Equipe B : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 58, matches contre 22, différence +36

Equipe C : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 58, matches contre 22, différence +36

Equipe D : 6 victoires, 4 défaites, matches pour 56, matches contre 24, différence +32

L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième. L'équipe classée seconde sera celle qui a remporté le plus de (victoires, matches, sets, points) sur l'ensemble du championnat.

Disqualification des joueurs ou autres sanctions

Tout joueur disqualifié par le JA (et seulement si il est véritablement JA) ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Il sera automatiquement suspendu pour la rencontre suivante sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourra lui infliger la CRI. Il devra de plus faire parvenir à la CRI dans un délai de 7 jours suivant sa disqualification, cachet de la poste faisant foi, un rapport de l'incident qui lui a valu cette sanction. Le juge arbitre pourra dans son rapport demander à la CRI de prendre des sanctions contre une équipe qui aurait concédé des matches, par forfait ou non, dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

20. Communication des résultats

- L'organisateur de la rencontre à la charge :
 - ✓ *De rentrer les résultats des matchs de chaque rencontre dans Badnet, le jour même ou au plus tard le lundi avant minuit.*
 - ✓ *D'envoyer par courrier ou par mails les résultats au responsable de la CRI, au plus tard le mardi suivant la journée de compétition (cachet de la poste faisant foi). Le dossier se composera de la feuille de rencontre et du rapport JA simplifié interclubs. Il gardera les feuilles de déclaration de présence et des compositions d'équipes en cas de litige.*
 - ✓ *En cas de non respect de l'une des obligations précitées, l'organisateur se verra infliger une amende telle que définie à l'annexe 2 « amendes et sanctions sportives ».*
 - Les capitaines et joueurs d'équipes ont la charge :
*De vérifier ou de faire vérifier les résultats des matchs de leurs équipes rentrés dans Badnet et de signaler toutes anomalies à la CRI **sous 07 jours**. Sans réclamations de leur part, les résultats seront automatiquement validés sur Poona après **15 jours**.*

21. Réclamations

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être signalées au juge arbitre, notées sur la

feuille de rencontre et de rapport JA, confirmées dans les 5 jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la CRI accompagnée d'un chèque de caution.

La CRI statuera en première instance dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la CRI, le chèque de caution sera retourné.

Pour une erreur de saisie de résultats, un mail notifiant l'erreur à la CRI suffira pour vérifier la feuille de résultat et rectifier l'erreur sur Badnet

Sanctions et recours

La CRI statuera sur la validité des rencontres au plus tard 20 jours après le déroulement de la journée. Les décisions de la CRI prononçant les sanctions seront notifiées à chaque club sanctionné. En cas de désaccord avec une décision de la CRI, un club pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de la lettre notifiant la décision de la CRI faire appel de cette décision en adressant à la commission litige régional conformément au règlement de la commission litige.

Les litiges et amendes en cours seront consultables sur le site internet de la Ligue.

22. Annexes et formulaires

- *Annexe 1 : modalités financières*
- *Annexe 2 : amendes et sanctions sportives*
- *Annexe 3 : feuille de route d'une rencontre interclubs*
- *Annexe 4 : déroulement d'une rencontre de saison régulière*
- *Formulaire 1 : formulaire d'engagement*
- *Formulaire 2 : déclaration de présence*
- *Formulaire 3 : déclaration de composition d'équipe*
- *Formulaire 4 : feuille de rencontre*



SECTEUR VIE SPORTIVE

INTERCLUBS

DROITS D'ENGAGEMENTS DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS

- Pré-national : 120€
- Régional 1 et 2 : 100€
- Régional 3 : 70€



SECTEUR VIE SPORTIVE

INTERCLUBS

1. AMENDES

Forfait général : 500€

Désistement tardif d'une équipe : 300€ Désistement d'un organisateur : 200€

Forfait d'une équipe sur une journée : 200€

Retard dans la rentrée des résultats sur Badnet : 100€

Retard dans l'envoi des résultats papiers ou mails : 100€

Défaut d'organisation : 100€

Défaut de juge arbitre (ou faisant office) : 100€

Défaut d'arbitre pour la Pré-Nat : 100€ (1ère infraction) 150€(2ème infraction)
200€(3ème infraction).....

Tenue non conforme aux règlements (nom du club sur le maillot ou couleur différente) : 30€/joueur/jn.

2. SANCTIONS SPORTIVES

Forfait général : interdiction possible de remonter d'une saison

Désistement tardif : interdiction possible de remonter d'une saison

Joueur non en règle (article 7) : un point de pénalité au classement général

Erreur de hiérarchie : un point de pénalité au classement général

Match non joué (sauf suite à blessure, cf. art. 14) : un point de pénalité au classement général

Non participation d'une équipe sur une journée : rencontres perdues par forfait : 0-3, 0-7, 0-14

Non participation d'une équipe sur une deuxième journée : forfait général : tous ses résultats sont annulés.

Défaut de juge arbitre : cf. art. 5.1.3



SECTEUR VIE SPORTIVE

INTERCLUBS

5 jours avant	
A envoyer par internet aux présidents des clubs concernés ou via le site de la Ligue :	
<ul style="list-style-type: none"> - moyen d'accès au(x) gymnase(s) - plan du (des) gymnase(s) - horaire 	
Le jour même	
<ul style="list-style-type: none"> - ouverture du gymnase 1h minimum avant le début des rencontres - accueil des équipes - table de marque - trousse de secours - restauration (si possible) - affichage de la liste des joueurs présents 	
Durant la rencontre	
<ul style="list-style-type: none"> - affichage des résultats des rencontres au niveau de la table de marque 	
A la fin des rencontres (dimanche minuit au plus tard)	
<ul style="list-style-type: none"> - rentrer les résultats des matchs de chaque rencontre le jour même ou au plus tard le lundi avant minuit. 	
Après la rencontre (mardi soir au plus tard)	
<ul style="list-style-type: none"> - envoi des résultats papiers ou mails au responsable CRI mardi soir au plus tard 	



SECTEUR VIE SPORTIVE

INTERCLUBS

L'équipe hôte est responsable de l'organisation sportive (location et aménagement du gymnase, mise en rapport avec le JA du club ou désigné par la CRA, tenue de la table de marque, envoi des résultats) et supporte les frais.

1. CONVOCATIONS

L'équipe hôte informe les équipes par courrier, par le site ou par email, au moins 5 jours avant la compétition, des modalités d'écrites ci dessous.

2. ACCUEIL DES EQUIPES ET DU JUGE ARBITRE

Elle se tient à la disposition des équipes qu'elle reçoit pour l'organisation de la journée et prévoit si possible une restauration appropriée (buvette) dans le gymnase ou à proximité.

3. VOLANTS

Les volants sont à la charge des équipes (*sauf en Pré-nat, fournit par l'organisateur*). Les rencontres se jouent avec des volants plumes agréés pour les compétitions fédérales :
- volants standard pour le championnat ligue

4. SALLE

La salle doit être apte à accueillir une compétition de niveau régional :

- la hauteur du plafond,
- les conditions d'éclairage.

Le nombre minimum de terrains requis est de 4.

5. AFFICHAGE

Un dispositif d'affichage est à prévoir, permettant aux équipes de suivre l'évolution de la rencontre dans son ensemble. La table de marque devra connaître le score de la rencontre après chaque match.

6. TABLE DE MARQUE

L'équipe hôte doit prévoir des moyens humains (1 personne) suffisants pour la tenue correcte de la table de marque. Il est conseillé qu'au moins une personne soit titulaire du SOC. En cas de négligence constatée par l'équipe visiteuse, l'équipe hôte pourra se voir infliger une amende (cf. annexe amendes et sanctions sportives).

L'équipe hôte doit également tenir à disposition une trousse de secours complète afin de pouvoir intervenir en premiers soins.

7. DECLARATION DE PRESENCE ET COMPOSITION D'EQUIPE

La salle est ouverte au moins 1h avant le début de la rencontre. Les équipes doivent remettre leur déclaration de présence dès leur arrivée dans la salle au minimum 30 min avant le début de la rencontre.

Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs mentionnés sur la déclaration de présence.

L'ordre des matchs est déterminé par le juge arbitre afin d'améliorer le déroulement de la rencontre (équité sportive, respect des temps de repos, enchaînement des matchs...). Si les 2 capitaines sont d'accord sur un ordre, ils peuvent le proposer au juge arbitre.

Le début des rencontres doit avoir lieu le dimanche entre 9h et 10h ou le samedi à partir de 14h pour la Pré-Nat et le Dimanche pour la R1, R2 et R3 entre 9h et 10h pour les équipes d'une même zone géographique et pas avant 10h pour des équipes de zone géographique différente (horaires défini par l'organisateur lors de l'envoi des convocations).

8. MODIFICATIONS D'HORAIRES OU DE LIEU

Toute demande de modification de jour et/ou de l'horaire des rencontres de division régionale devra faire l'objet d'une demande à la CRI au plus tard 8 jours avant la date prévue de la journée concernée.

Le déplacement d'une rencontre peut résulter :

- d'un accord entre les 4 équipes qui devront aviser le responsable de la CRI.
- d'une demande de modification émanant du club organisateur à la suite d'un problème de disponibilité de la salle.

Le déplacement d'une rencontre de la part de l'équipe réceptrice seule devra faire l'objet d'une demande de modification accompagnée d'un justificatif d'empêchement d'occupation de la salle à l'horaire standard. La décision de la CRI sera communiquée aux 4 équipes dans les plus brefs délais au moins 2 jours avant la date de la journée.

Toute demande de modification du lieu de la rencontre ne pourra être prise en considération que pour des motifs recevables. Elle devra respecter les mêmes délais que les demandes de modification de jour et/ou d'horaire.

En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, la CRI se réserve le droit de déroger à ce règlement.

En cas de modification hors délai du lieu ou des horaires de la rencontre, une amende sera infligée au club organisateur (cf. annexe amendes et sanctions).

Pour la pré-national, les horaires de rencontres sont définis sur le calendrier. Toute modification nécessitera l'accord de l'équipe adverse et de la CRI.

9. RETARD D'UNE EQUIPE, SAUF EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de retard d'une équipe en championnat de Ligue :

- de moins d'une heure par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la composition d'équipe, la rencontre doit être jouée dès l'arrivée des retardataires. Dès qu'une équipe sera composée de 2 joueurs et de 2 joueuses, le juge arbitre fera débiter la rencontre qui ne pourra pas démarrer à plus de H+1 par rapport à l'horaire prévu de dépôt légal de la composition d'équipe. Le juge arbitre consignera dans son rapport les faits et l'équipe en retard devra dans les 5 jours suivants envoyer à la CRI une lettre explicative. La CRI décidera en fonction des explications de la sanction et/ou de l'amende éventuelle.

- de plus d'une heure, la rencontre est perdue par forfait. Le capitaine de l'équipe en retard est tenu de contacter l'organisateur de la rencontre dès que possible pour prévenir du retard.



SECTEUR VIE SPORTIVE

INTERCLUBS

Le présent formulaire doit être rempli et envoyé à la Commission Régionale Interclubs, accompagné des droits d'engagements : J-M Viseur – CRI – 108 rue des Sablières – 62400 Béthune.

Remplir un formulaire par équipe.

Club :

Il est demandé au club de s'assurer que les coordonnées ci-dessous sont cohérentes avec le site de gestion des licences www.poonaffba.org et de procéder à la mise à jour en cas de données différentes.

Coordonnées du Président du club

Nom, Prénom :

Adresse :

CP - ville :

Tél :

Email :

Je soussigné(e),....., ayant pris connaissance du règlement de la compétition, engage une équipe à la compétition mentionnée ci-dessous.

Coordonnées du Juge Arbitre ou SOC (ou faisant office)

Nom, Prénom :

Adresse :

CP - ville :

Tél :

Email :

Je soussigné(e),....., ayant pris connaissance du règlement de la compétition, m'engage avec l'équipe à la compétition mentionnée ci-dessous.

N° équipe: 1 2 3

Division : Prén R1 R2 R3

Je ne pourrai recevoir comme prévu au calendrier la journée (pour les divisions régionales) :*
*J1**J2* *J3**J4* *J5* *J6* *et désire recevoir la J1* *J2* *J3* *J4* *J5* *J6*

Ci-joint un chèque € à l'ordre de la Ligue des Hauts de France de Badminton.

Fait à :....., le

Signature du président du club



SECTEUR VIE SPORTIVE

INTERCLUBS

Cette déclaration de présence est à utiliser pour toutes les divisions et à remettre au juge arbitre de la journée 30 min. avant le début de la rencontre. Cette feuille de présence doit être affichée dans la salle. Cette feuille sera à envoyer à la Ligue après la rencontre.

Club : **Division :**

Date : **Lieu :**

Nom et Prénom	N° de licence	Sexe F/M	Muté O/N	Classement S / D / DMx	Observations du JA

Signature du représentant du club :

Visa du juge-arbitre :



SECTEUR VIE SPORTIVE

INTERCLUBS

Cette déclaration de composition d'équipe est à utiliser pour toutes les divisions en barrant les matchs qui ne seront pas joués suivant la division impliquée et à remettre au juge-arbitre de la journée 20 min. avant le début de la rencontre.

Cette feuille est à renvoyer à la Ligue après la rencontre.

Rencontre	contre
Date :	Equipe déposant la déclaration :

Heure prévue pour le début de la rencontre :		Déclaration à remettre au juge-arbitre avant :	
--	--	--	--

L'ordre des matchs retenus sera celui qui sera le mieux adapté à la rencontre.

Ordre des matchs proposés	Discipline	Composition de l'équipe Nom et Prénom
	Simple Homme 1	
	Simple Homme 2	
	Simple Homme 3	
	Simple Dame 1	
	Simple Dame 2	
	Double Homme	
	Double Dame	
	Double Mixte 1	
	Double Mixte 2	

Nom et signature du capitaine :

Heure de dépôt :

Observations du juge-arbitre :



SECTEUR VIE SPORTIVE

INTERCLUBS

Cette feuille est à utiliser pour toutes les divisions en barrant les matchs qui ne seront pas joués suivant la division impliquée et à renvoyer à la Ligue après la rencontre.

Lieu : Date :

Pré N	REG 1	REG 2	REG 3	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10
-------	-------	-------	-------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

Match	NOM DES EQUIPES		SCORES			VICTOIRE	
	Equipe 1	Equipe 2	1 ^{er} set	2 ^{ème} set	3 ^{ème} set	Equipe 1	Equipe 2
SH 1							
SH 2							
SH 3							
SD 1							
SD 2							
DH							
DD							
DM 1							
DM2							

SCORE FINAL

..... bat par victoires à et sets à

Signature du capitaine Equipe 1 :

Signature du capitaine Equipe 2 :

RAPPORT INTERCLUBS LIGUE

(à rédiger par le JA ou faisant office)

Lieu de rencontre :

Date :

Nom du JA (ou faisant office) :

Heure d'arrivée des équipes et de dépôt des déclarations de présence :

- Equipe	arrivée à :	dépôt à :
- Equipe	arrivée à :	dépôt à :
- Equipe	arrivée à :	dépôt à :
- Equipe	arrivée à :	dépôt à :

Heure de début de la 1^{ère} rencontre :

Heure de fin de la 1^{ère} rencontre :

Résultats de la rencontre :

-	bat	sur le score de :	à
-	bat	sur le score de :	à

Observations de la rencontre :

Heure de début de la 2^{ème} rencontre :

Heure de fin de la 2^{ème} rencontre :

Résultats de la rencontre :

-	bat	sur le score de :	à
-	bat	sur le score de :	à

Observations de la rencontre :

Observations particulières sur la journée d'interclubs :

Signature du capitaine de

Signature du capitaine de

Signature du capitaine de

Signature du capitaine de

Signature du JA (ou faisant office)